

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2023-EXP-040

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

AUVERGNE-RHONE-ALPES

Référence de la demande (N° ONAGRE) : 2019-00252-041-002

Dénomination du projet : Suivi de population de reptiles - Méthode de capture-marquage-recapture

Lieu des opérations : Département de la Drôme Communes de Die ; Romeyer ; Saint-Agnan-en-Vercors ; et Trechenu-Creyers).

Bénéficiaire : Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

MOTIVATION OU CONDITIONS

La méthode de Capture – Marquage – Recapture (CMR) est la méthode de référence pour suivre les populations d'animaux depuis de nombreuses années et pour une majorité d'entre eux, à condition que l'ensemble des précautions utiles et nécessaires soient prises, tant du point scientifique que réglementaire.

La présente demande au terme de l'instruction conduite est une demande relative à 6 espèces de serpents protégés au niveau national par l'arrêté interministériel du 8 janvier 2021 : *Vipera aspis* ; *Hierophis viridiflavus* ; *Natrix maura* ; *Natrix helvetica* ; *Coronella girondica* ; et *Coronella austriaca*. L'espèce principale concernée est la Vipère aspic *Vipera aspis*. Cette demande déposée par le CNRS, UMR 7372, s'inscrit « dans le cadre d'un projet de suivi de population » des espèces citées dans le département de la Drôme (voir les communes concernées dans le massif du Vercors).

Les éléments mis à notre disposition pour rendre un avis, montrent à leur lecture attentive, la qualité et la clarté, des documents proposés pour laquelle nous félicitons le demandeur.

L'ensemble des précautions sont prises, avec une stricte rigueur à la fois scientifique, éthique, et réglementaire pour éviter et réduire au maximum les impacts que les manipulations peuvent engendrées dans sa mise en œuvre. Cet ensemble répond de manière appropriée à la séquence éviter, réduire, compenser.

Dans ces conditions et sans observations, remarques ou conditions particulières l'avis rendu est favorable.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE FAVORABLE SOUS CONDITIONS
DÉFAVORABLE

FAIT LE 31 mai 2023

SIGNATURE

Olivier IBORRA

